Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-212200547-20251218-DEL05_18122025-DE

ERQUY
L'air qu'il vous faut !

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
SÉANCE DU JEUDI 18 DECEMBRE 2025

L'An Deux Mil Vingt Cinq, le jeudi 18 Décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du 12 décembre 2025 s'est réuni en séance ordinaire en mairie d'ERQUY sous la Présidence de Monsieur Henri LABBÉ, Maire d'Erquy. Madame Marie-Paule ALLAIN, Conseillère municipale, a été désignée Secrétaire de Séance.

DELIBERATION N°	POTENTIEL FONCIER COMMUNAL SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA SA HLM LA RANCE POUR LES LOGEMENTS SOCIAUX SUR DES TERRAINS APPARTENANT À LA COMMUNE
05	

ÉLUS	26
PRÉSENTS MAXI	20
MANDANTS	4
ABSENTS	2
APTES A VOTER	24

CONVOCATION	12-12-2025
RÉUNION	18-12-2025
AFFICHAGE	19-12-2025
TRANSMISSION	24-12-2025

	RECENSEMENT DES CONSEILLERS		Présents	Absents	Mandants	PROCURATIONS
	NOMS ET PRÉNOMS	TITRES				MANDATAIRES
MAJORITÉ MUNICIPALE	LABBÉ Henri	**Maire**	X			
	MONNIER Philippe	**1er Adjoint**			X	Gabriel RAULT
	BERTIN Josyane	**2è Adjointe**	X			
	RAULT Gabriel	**3è Adjoint**	X			
	ALLAIN Marie-Paule	**4è Adjointe**	X			
	POUGET Léo	**5è Adjoint**			X	Henri LABBE
	HERNOT Bruno	**6è Adjoint**	X			
	L'HARIDON Michelle	**7è Adjointe**	X			
	HUET Jean-Marie	**CMD1**	X			
	CHARLOT Karine	**Conseillère**	X			
	CORMIER Anne-Séverine	**Conseillère**		X		
	DONNARD Roxane	**Conseillère**	X			
	DURAND Philippe	**CMD2**	X			
	GUINARD Brigitte	**Conseillère**	X			
	LANCESSEUR Christian	**CMD3**	X			
	LESNARD Pierre	**CMD4**	X			
	MANIS Cécile	**Conseillère**	X			
	ROUXEL Benoit	**CMD5**		X		
	MANIS Jean-Paul	**Conseiller**	X			
	LEMEE Ginette	**Conseillère**	X			
MINORITÉ	MORIN Yannick	**Conseiller**	X			
	CHALVET Maryvonne	**Conseillère**			X	Sylvain RENAUT
	DETREZ Nicole	**Conseillère**	X			
	RENAUT Sylvain	**Conseiller**	X			
	LOLIVE Jean-Paul	**Conseiller**			X	Bruno LE BRICON
	LE BRICON Bruno	**Conseiller**	X			
A	**DÉCOMPTE DES PRÉSENTS : QUESTIONS**		**20**	02	04	

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-212200547-20251218-DEL05_18122025-DE

05 - POTENTIEL FONCIER COMMUNAL : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM LA RANCE POUR LA REALISATION DE LOGEMENTS SOCIAUX SUR DES TERRAINS APPARTENANT A LA COMMUNE

Pour rappel, la commune d'Erquy est soumise à la Loi SRU depuis la création de la Communauté d'Agglomération de Lamballe Terre et Mer en 2017.

La commune d'Erquy est actuellement au 1er Août 2025 à 6,14 % de logements sociaux par rapport au nombre de résidences principales et bien en-dessous des objectifs actuels de 25 % fixés par la loi SRU et demandé par la Préfecture des Côtes d'Armor.

La commune d'Erquy a donné un avis favorable sur le projet de Programme Local de l'Habitat 2026-2031 de Lamballe Terre et Mer au Conseil Municipal du 18 septembre 2025.

Les services de la commune ont ainsi recensé les terrains communaux susceptibles de pouvoir recevoir des logements sociaux afin d'y répondre et ont consultés plusieurs bailleurs pour mener la réflexion.

La S.A. La Rance a répondu à la demande de la commune d'ERQUY et 9 sites ont été étudiés en vue d'y réaliser environ 69 logements locatifs :
- Site n°1 : Rue de la Paix et rue des Côtières,
- Site n°2 : Rue des Prés Chenus,
- Site n°3 : Rue des Dêmes et rue de la Fontaine,
- Site n°4 : Rue des Ponts Perrins et rue Xavier Grall,
- Site n°5 : Allée de l'Horizon Bleu,
- Site n°6 : Rue des Moulins et rue de la Mare des Noës,
- Site n°7 : Impasse du Ruisseau (Caroual),
- Site n°8 : Rue des Forges,
- Site n°9 : Avenue Léon Hamonet.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de s'engager avec la SA d'HLM La Rance via une convention de réalisation de logements sociaux, soit environ 69 logements locatifs. Cette convention fixe les droits et obligations respectifs de la commune et de La Rance, le prix de cession à 9 euros H.T. soit 1 euro HT par terrain et notamment les conditions dans lesquelles cette dernière réalisera les logements et en assurera la gestion.

VISAS REGLEMENTAIRES ET CONSIDERANTS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la Loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains,

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-212200547-20251218-DEL05_18122025-DE

VU la délibération du 18 septembre 2025 du Conseil Municipal d'approbation du projet de Plan Local de l'Habitat,
VU la convention proposée (Annexe 10),

CONSIDERANT que la commune doit mettre tous les moyens pour développer les logements sociaux sur son territoire,
CONSIDERANT le courrier de la Société Anonyme La Rance du 3 avril 2025 portant intérêt pour la réalisation de logements conventionnées sur la commune,
CONSIDERANT l'avis de la commission Urbanisme, Patrimoine et Environnement du 21 novembre 2025,

Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,
Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,

D'APPROUVER la convention de réalisation de logements sociaux au sein de plusieurs fonciers communaux ;

D'AUTORISER le maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

DE RAPPELER que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables 17
- Votes défavorables 06 (Yannick Morin, Nicole Detrez, Sylvain Renaut, Maryvonne Chalvet par procuration à Sylvain Renaut, Bruno Le Bricon, Jean-Paul Lolive par procuration à Bruno Le Bricon)
- Abstentions 01 (Jean-Paul Manis)

Erquy, le 18 décembre 2025

La secrétaire de séance

Marie-Paule ALLAIN

Le Maire,

Henri LABBE

MAIRIE D'ERQUY
COTES D'ARMOR